

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 67/1976 (1976)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116551>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

L'an dernier, cette chronique, après avoir rappelé que la fonction essentielle de la Conférence des chefs de départements est de veiller à la coordination scolaire, signalait que 1975 avait été l'année de la prise de conscience aiguë du fait que les décisions générales et les intentions affirmées depuis plusieurs années commençaient à passer dans les faits concrets et quotidiens.

Volonté de coordination

L'année 1976 a vu naître et se renforcer la nécessité d'affirmer la volonté politique des chefs de départements quant à la coordination scolaire en Suisse romande jusque dans ses conséquences sur la vie quotidienne de l'école et la dure réalité des budgets, mais avec les limites que ces conditions mêmes imposent à l'enthousiasme généreux des départs.

Cette affirmation apparaît d'autant plus nécessaire que, de 1974 à 1977, les changements de personnes, dans la Conférence des chefs de départements, dans l'appareil même de la coordination, en auront modifié le visage et le caractère: ceux qui ont été les pionniers, ceux qui ont pris les décisions déterminantes, et ceux qui ont mis en place les mesures de réalisation, auront quitté leur poste: depuis le président de la Conférence des chefs de départements, M. Jean-Pierre Pradervand, jusqu'au délégué de CIRCE, M. André Neunenschwander, qui, la tâche de CIRCE II terminée, quittera son poste en 1977; M. Jean Cavadini, le premier délégué à la coordination romande, a été appelé par les électeurs neuchâtelois aux responsabilités politiques; M. Samuel Roller atteindra en 1977 l'âge de la retraite.

Certains ont un peu légèrement inféré de ces changements que le cap allait changer et que, passé le danger de l'initiative des jeunes paysans bernois, la coordination romande, face à la fois aux difficultés de réalisation et aux conséquences de la récession sur un budget qui n'est pas loin d'égaler celui de l'ensemble de la coordination helvétique, allait prendre, non point une vitesse de croisière, mais un ralenti susceptible de ratés et de retards.

Au départ, CIRCE, comme la CIPER corporative à laquelle elle succédait, n'était censée coordonner que les programmes, car les quatre premières années avaient même structure dans tous les cantons romands (avec l'exception unique du canton de Vaud, qui s'est aligné récemment).

CIRCE II déjà, dont les travaux portent sur les années 5 et 6, n'a pas pu éviter d'aborder le problème des structures et d'y proposer, à défaut de solutions, des compromis qui n'ont pas été faciles et qui ne sont pas encore définitivement adoptés par les gouvernements.

Qu'en sera-t-il de CIRCE III, qui doit commencer son activité en 1977 et la mener sans retard? Entre la conviction de ceux qui voient une marche dans la droite ligne des réalisations de CIRCE I et des espoirs de CIRCE II, et les réserves de ceux qui nient la possibilité, voire l'opportunité, d'une coordination efficace des programmes et des structures des années 7 à 9, la navigation ne sera pas facile; elle mobilisera toute la conviction et le dévouement de ceux qui y seront engagés. Il y aura beaucoup de nouveaux dans CIRCE III; la conviction qui anime les délégués SPR, héritiers de ceux qui ont fait le congrès de Bienne et propagé le projet de l'Ecole romande, sera-t-elle contagieuse pour les délégués du CARESP? Saura-t-on faire preuve de l'imagination dynamique et de la volonté qui permettront d'inventer les solutions spécifiques à ce degré de l'école?

C'est pour répondre à ces questions, à ces doutes, que l'affirmation de la volonté politique des hommes d'Etat responsables est nécessaire et qu'ils ont décidé de la proclamer.

Succession du délégué à la coordination, du directeur de l'IRDP et du délégué de CIRCE

Au début de l'année 1976 ont commencé à courir les bruits d'un départ possible de M. Cavadini. Au milieu de l'année, l'appel des électeurs neuchâtelois confirmait le départ de celui qui, pendant sept ans, a incarné brillamment, et mené avec intelligence et habileté la politique de la coordination scolaire en Suisse romande.

La dernière séance de la Conférence des chefs de départements, le 8 décembre, donnait à M. Cavadini un successeur en la personne de M. Robert Gerbex.

Depuis bien des mois, M. Gerbex avait apporté à M. Cavadini une collaboration efficace et compétente dans les délicates négociations pour la Radio-Télévision scolaire, et pour réaliser la participation de la coordination romande au prochain Salon – KID 77 – de l'enfance et des jeunes. Au secrétariat général du département vaudois de l'instruction publique, M. Gerbex était responsable de la section de l'information, des relations avec la presse et des moyens audio-visuels. Auparavant, il a dirigé pendant quatre ans, de 1968 à 1972, le Département sciences et éducation de la TV romande, après avoir, pendant cinq autres années, de 1963 à 1968, dirigé le Collège secondaire de Nyon.

Le nouveau délégué est bien conscient, de même que ceux qui l'ont appelé à ce poste, des difficultés de la tâche et de la conduite de

cette seconde étape de la coordination scolaire en Suisse romande. Toute la confiance que lui accordent la Conférence des chefs de départements et ses membres ne sera pas de trop pour l'y appuyer.

Quant à M. Samuel Roller, le rayonnement et le prestige que sa direction a donné à l'IRDP sont remarquables; on ne saurait en sous-estimer l'importance pour la défense et l'affirmation spirituelles et culturelles de la région romande.

C'est dire l'importance du choix d'un successeur; il est évidemment moins difficile d'énoncer les qualités auxquelles il devrait satisfaire que de trouver celui qui les incarne. Il faut en tout cas, et la Conférence des chefs de départements l'a exprimé clairement, que son autorité en matière de recherches en pédagogie expérimentale s'impose et rayonne, et qu'il soit une personnalité romande. Ces deux premières conditions ne sont déjà pas les plus faciles à réunir.

Le mandat de M. André Neuenschwander doit se terminer en 1977; est-il opportun d'instituer un poste de délégué de CIRCE III, et quel serait le cahier des charges de ce poste? on se le demande; il n'est en tout cas pas contestable que c'est aux qualités et à l'efficacité de M. Neuenschwander que CIRCE I et II devront d'avoir mené à chef leur mission.

On voit donc qu'à tous égards, l'année 1977 sera décisive pour la coordination scolaire en Suisse romande.

JEAN MOTTAZ
*secrétaire de la Conférence des chefs
de départements de l'instruction publique
de la Suisse romande et du Tessin*